

posé, sous prétexte de me faire honneur. Vous ne les comprenez peut-être pas, mais vous les trouverez parfaitement bien détaillés dans l'Épître du Pere du Cerceau qui commence ainsi.

*Mr. Etienne, eh! ne m'imprimez pas.*

*Au nom de Dieu, quartier, Mr. Etienne.*

C'est la première de son Recueil publié en 1715. Ce Pere qui voyoit de la difficulté à obtenir un consentement de ses Supérieurs pour l'impression de ses Poësies, à moins que d'y faire des changemens qu'il n'étoit pas d'humeur d'y souffrir, étoit pressé par Mr. *Etienne* Libraire de *Paris*; de lui en permettre l'impression. Ce Libraire n'avoit garde de le faire sans un consentement, du moins tacite, de l'Auteur, qui ne pouvoit pas le lui donner sans l'approbation de l'Ordre. Le refus de ce consentement fournit à ce Pere le sujet d'une des plus belles Épîtres de son Recueil; & je ne comprends point par quel travers d'esprit, celui qui en dressa l'extrait pour le Journal littéraire en 1716., s'avisâ de gêner tout le bien qu'il avoit dit de ce Recueil par cette Apostille peu judicieuse: „ Nous avons oublié de faire une critique importante sur le premier ouvrage de notre Recueil; il est adressé à *Etienne*, Libraire de *Paris*, & toutes les Stances finissent par

*Mr. Etienne, eh! ne m'imprimez pas.*

„ Cette Piece nous déplaît parce qu'elle n'est point du tout raisonnable; nous nous en rapportons au public.

L'Auteur de cette Apostille avoit sans doute lût fort négligemment l'Épître qui lui déplaît, ou bien il ne jugea pas à propos de se servir de l'esprit de discernement, qui a acquis une juste réputation au Journal. Il n'y a qu'à lire cette Épître pour y trouver toutes les beautés dont cette matiere étoit susceptible